



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N°002/AONO/RN/D42/CDPM/2024 DU 19/09/2024

Pour les travaux de construction de la Délégation Départementale des Travaux Publics du MAYO LOUTI (R+1) à GUIDER, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD, PHASE I

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux en titre, le Préfet du Département du MAYO LOUTI, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour le compte de l'Administration bénéficiaire.

### 2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- ✓ 100 TRAVAUX GENERAUX
- ✓ 200 TERRASSEMENTS
- ✓ 300 FONDATIONS GENERALES
- ✓ 400 ELEVATIONS ET SUPERSTRUCTURES
- ✓ 500 PLOMBERIE SANITAIRE - PROTECTION INCENDIE
- ✓ 900 ELECTRICITE COURANT FORT - COURANTS FAIBLES - CLIMATISATION
- ✓ 1300.1 RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES / EAUX VANNES
- ✓ 1300.3 ESPACES VERTS

### 3. Délais d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois** maximum par phase à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

### 4. Allotissement

Les travaux sont en lot unique.

### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **100 000 000 (Cent millions) F CFA** pour la phase I.

### 6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun ayant une expérience dans le domaine.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

### 7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics (BIP) de la République du Cameroun de l'exercice 2024 sur la ligne d'imputation budgétaire **58 36 125 05 330001 523112**.

## **8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, **d'un montant égal à Deux millions (2 000 000) F CFA** et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, Téléphone : 222 39 51 14 / 222 39 51 01 dès publication du présent avis.

## **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Particulier de la Préfecture de GUIDER, Téléphone : 222 39 51 14 / 222 39 51 01 dès publication du présent avis par voie de presse écrite (*JDM, Cameroon-tribune*) et par voie d'affichage dans les locaux de ladite structure, contre versement d'une somme non remboursable de **Cent mille (100 000) francs CFA**, payable au **Trésor Public**.

## **11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, au plus tard le **08/10/2024 à 13 heures** et devra porter la mention :

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'Urgence**

**N°002/AONO/RN/D42/CDPM/2024 du 19/09/2024**

**Pour les travaux de construction de la Délégation Départementale des Travaux Publics du MAYO LOUTI (R+1) à  
GUIDER, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD, PHASE I.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Préfecture de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **08/10/2024 à 14 heures** précises, heure locale, par la **Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du MAYO LOUTI**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## **14. Critères d'évaluation**

### **1. Critères éliminatoires**

#### **1.1 Offre Administrative**

- Absence de la Caution de soumission.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative relevée dans le dossier au-delà des 48 heures accordées.

## 1.2 Offre Technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a pas abandonné le marché au cours des trois dernières années, mais aussi, il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- Non possession en propre ou en location d'un véhicule de liaison de type pick-up ou camionnette (pièces justificatives : copie certifiée de la carte grise ou attestation de dédouanement si matériel en propre ou copie certifiée de la carte grise assortie d'une attestation de location signée de deux parties et certifiée par une autorité compétente si matériel en location);
- Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Absence de planning d'exécution des travaux;
- Note technique inférieure à 14 oui sur 18.

## 1.3 Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Non-conformité du modèle de soumission;
- Non-respect des quantités des tâches du devis quantitatif issu du DAO ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

## 2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres

## 15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres. Ce dernier devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et l'offre étant évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

## 16. Nombre maximum de lots

Sans objet.

## 17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus auprès du Secrétariat particulier de la Préfecture de GUIDER.

« Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP au numéro suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/MI ;
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE.

AONO

Guider, le 19/09/2024

LE PRÉFET

(Maitre d'Ouvrage Délégué),



*Silles Christian Sack*  
Administrateur Civil  
3/3